

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 7 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept du mois de mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.
Présents : QUENARDEL Françoise – LALANNE Claude – DRAY Bernadette - CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine - MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine – FAURE Joël - VETTOVALLI Michel - MOUTON Martine — ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : BONNARD-DREVARD Nathalie (LALANNE Claude) - FIERE Pascale (DE DIANOUS Antoine) - LERAT Frédéric (CHASTAN Thierry)

Absent sans procuration :

Secrétaire de séance : Claude LALANNE

Délibération 4.1

OBJET : Approbation de l'extension du cimetière

VU l'article L2223-1 du CGCT qui prévoit que « la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal »,
CONSIDERANT que le cimetière actuel, a fait l'objet d'une 1^{ère} extension qui s'avère aujourd'hui insuffisante,
CONSIDERANT que par anticipation, la commune a acquis une parcelle de terrain contiguë au cimetière actuel (parcelle AE 445 d'une surface de 6037 m² - plan annexé à la présente délibération),

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet d'extension du cimetière sur la parcelle AE 445, sous réserve d'un examen hydrogéologique et géologique favorable du terrain attestant qu'il n'existe pas de risque de contamination des nappes phréatiques, ni de risques d'inondations par les eaux de ruissellement après drainage de celles-ci.
- d'autoriser Madame le Maire à faire procéder à une étude hydrogéologique du terrain par un hydrogéologue agréé par l'Agence Régionale de Santé (ARS).
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents concernant ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité des membres présents, la proposition présentée.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse le 8 mars 2023
Le Maire,

